

La prise
en charge ^{des}
Auteurs
^{de}
Violences
conjugales

Une perspective
au service
de la **prévention**

JOURNÉE d'ÉTUDE et d'ÉCHANGES

Jeu*di* 25 octobre 2018 • 9h/17h • ENPJJ • ROUBAIX

Organisée par l'association



VOIX DE NANAS

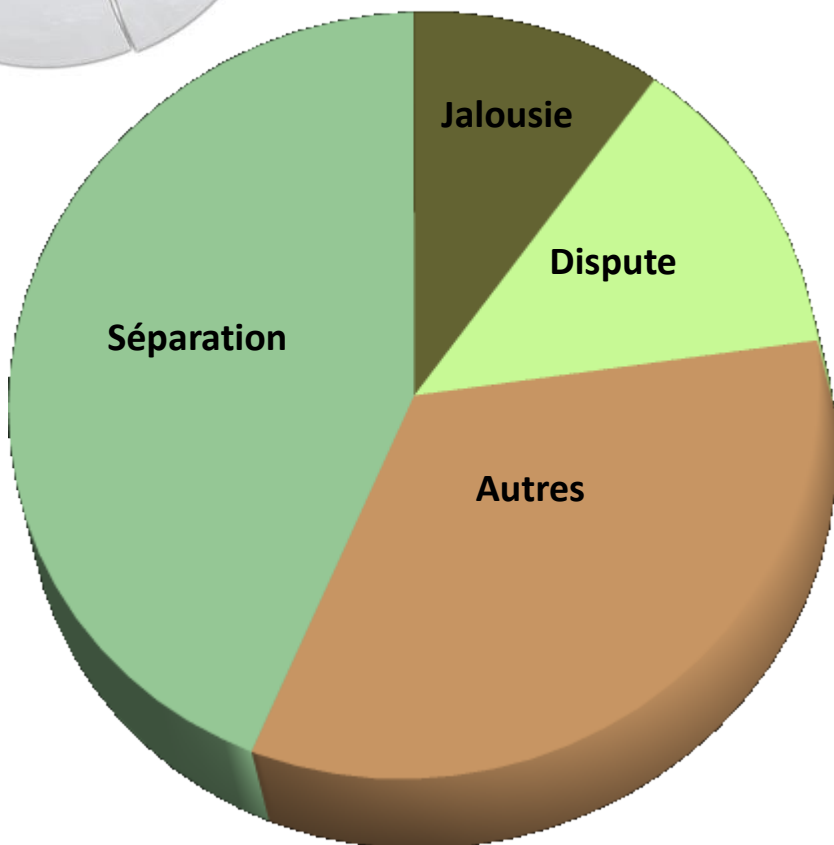


| Introduction

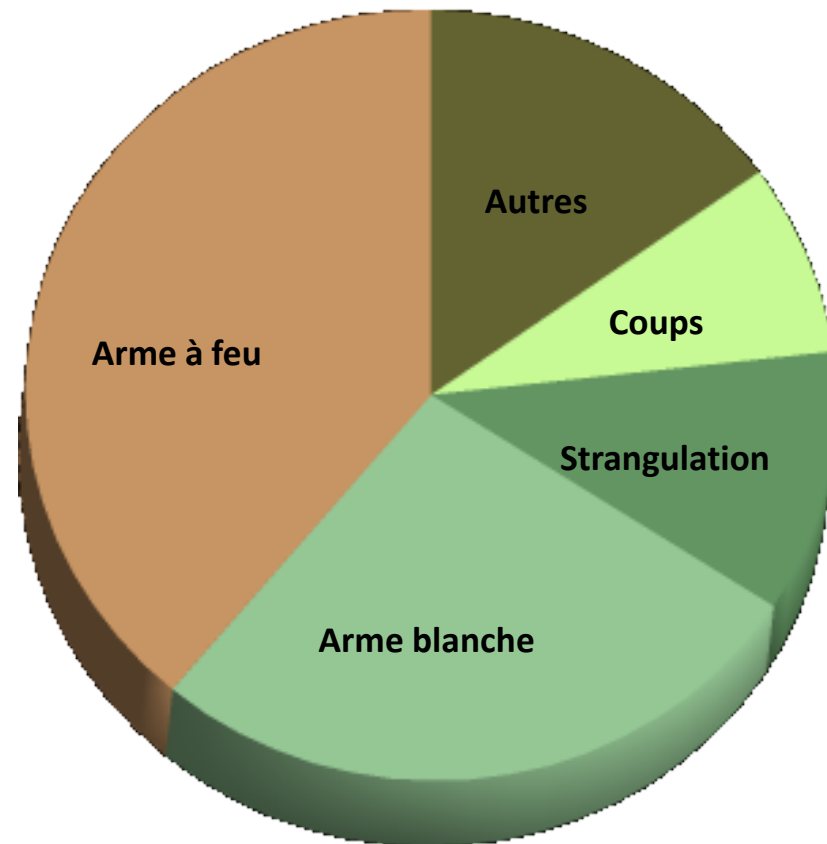
« La violence n'est pas innée chez
l'homme.
Elle s'acquiert par l'éducation et la
pratique sociale. »

Françoise Héritier

Focus sur : L'homicide conjugal



Motifs du passage à l'acte



Causes du décès

Focus sur : L'homicide conjugal

123 femmes tuées par leur compagnon, Ex-compagnon ou amant en 2016

Le dimanche est le jour de prédilection des meurtres conjugaux

Plus de 8 fois sur 10, les homicides ont lieu au domicile du couple



| Thème 1

L. Marchandin

A. Legrand

V. Potié

La démystification de l'homme violent :

Idées reçues

« Il s'agit parfois de personnalités pathologiques, paranoïaques ou mégalomaniaques, donc facilement tyranniques. Mais le gros de la troupe est constituée d'hommes à la limite de la normale, présentant des failles, des fragilités qui peuvent les conduire à des troubles du comportement. Ce sont souvent des impulsifs, ou de grands jaloux, ou encore des hommes immatures qui n'ont pas confiance en eux et qui sont terrorisés à l'idée d'être quittés. »

Roland Coutanceau

L'âge moyen des auteurs de violences conjugales
poursuivis est de **37** ans au moment des faits,

Celui de leur victime est de **35** ans.

La démystification de l'homme violent : Idées reçues



| Thème 2

F. Le Doujet Thomas

O. Péan de Ponfilly

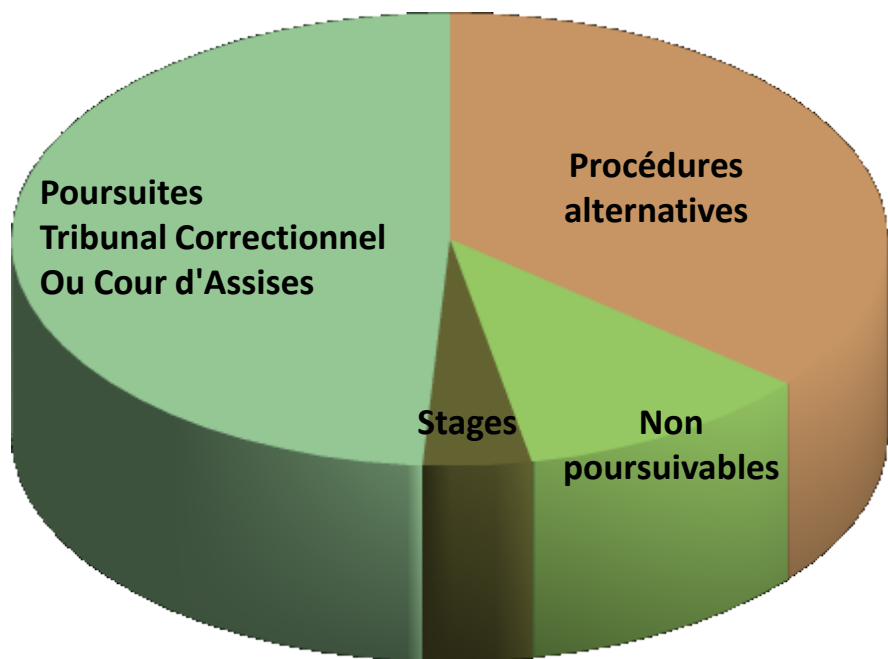
L. Marchandin

V. Potié

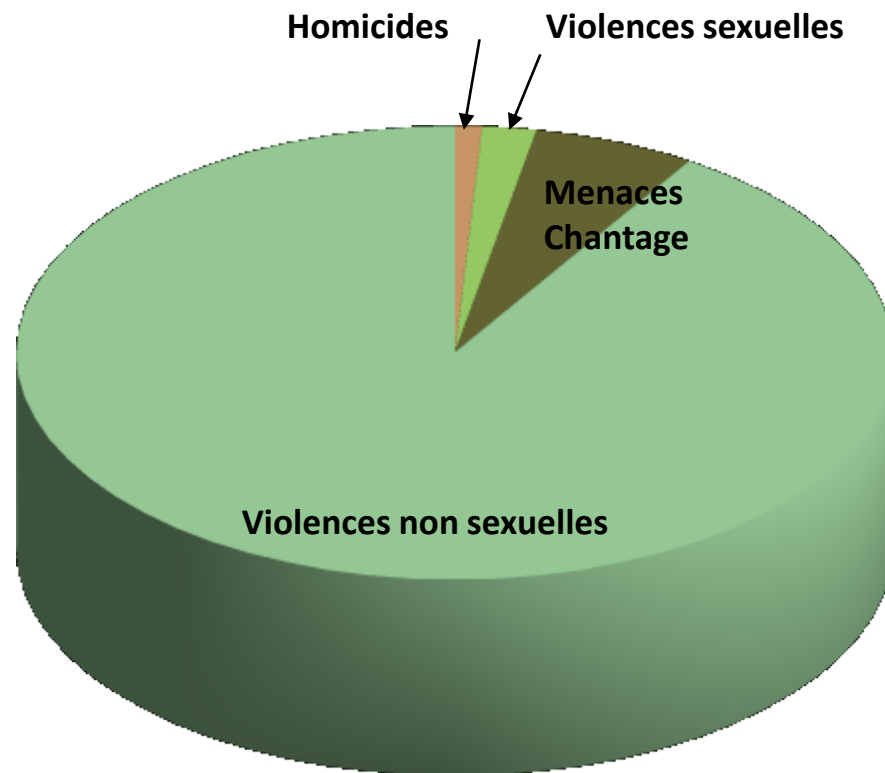


| Thème 2

État des lieux d'une prise en charge, *Reflet d'une conscientisation progressive*



Traitement judiciaire des auteurs de violences conjugales



Nature des violences conjugales dans les affaires poursuivables



| Thème 2

État des lieux d'une prise en charge, *Reflet d'une conscientisation progressive*

Thème 3

C. Calbet Leroy

P. Sagot

C. Kowal

A. Legrand

V. Potié

Déclinaisons des différents types de suivi des auteurs :

Une approche opérationnelle pertinente.

14% des personnes condamnées en 2015 pour une infraction de violence conjugale se trouvaient en état de **récidive légale**

35% en état de **réitération**



La prise
en charge des
Auteurs
de
Violences
conjugales

22 juillet 1992

- ☐ les violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente constituent des crimes
- ☐ création du délit spécifique de violences conjugales, passibles du tribunal correctionnel
- ☐ circonstance aggravante du fait de la qualité de conjoint ou de concubin

12 décembre 2005

- ☐ facilite au pénal les mesures d'éloignement du conjoint ou concubin violent du domicile conjugal
- ☐ l'éviction peut se faire à tous les stades de la procédure pénale avec la possibilité d'une prise en charge sanitaire, sociale ou psychologique



La prise
en charge des
Auteurs
de
Violences
conjugales

4 avril 2006

- ☐ élargit la notion de couple incluant le mariage, le PACS et le concubinage
- ☐ La circonstance aggravante s'applique à de nouveaux auteurs : partenaire (PACS) et ex conjoint, ex concubin, ex partenaire
- ☐ reconnaît le viol entre époux
- ☐ pénalise le vol de documents indispensables à la vie quotidienne entre époux
- ☐ facilite l'éloignement de l'auteur des violences du domicile de la victime et élargit l'éloignement de l'auteur en étendant l'interdiction du domicile à tous les stades de la procédure pénale

5 mars 2007

- ☐ les auteurs de violences peuvent être condamnés à un suivi socio-judiciaire



La prise
en charge des
Auteurs
de
Violences
conjugales

9 juillet 2010

- ☐ crée l'ordonnance de protection
- ☐ possible retrait de l'autorité parentale pour les personnes condamnées comme auteur, co-auteur ou complice d'un crime sur la personne de l'autre parent
- ☐ possible assignation à résidence avec surveillance électronique d'un auteur mis en examen
- ☐ crée le délit de harcèlement moral au sein du couple (violence psychologique)

4 août 2014

- ☐ renforce le dispositif des ordonnances de protection
- ☐ généralisation de l'usage du « Téléphone Grave/Grand Danger »,
- ☐ l'envoi de messages malveillants réitérés émis par la voie des communications électroniques est un délit
- ☐ en cas de violences au sein du couple ou par les « ex », la médiation pénale n'est possible qu'en cas de demande expresse de la victime
- ☐ des stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes peuvent être proposés aux auteurs de violences

Ces hommes qui assumaient les
violences conjugales..

"Il y en a qui aiment être battues"

**"Des petites gifles, quatre fois
rien"**

Paroles d'hommes

**"Jamais ! Ce n'est pas normal du tout d'en arriver
à battre sa femme"**

**"Pourquoi ne pas discuter avec sa femme ? Ça
ne se fait plus à mon avis"**

Déclinaisons des différents types de suivi des auteurs :

Une approche opérationnelle pertinente.

Thème 4

I. Bruère

O. Péan de Ponfilly

A. Hammouche

V. Potié

**Une perspective - dans
l'intérêt des victimes -
Inhérente à la lutte contre les
violences conjugales ?**

5ème Plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019)

Objectif 35 - Améliorer la lutte contre la récidive

Réaliser un état des lieux des dispositifs de prévention de la récidive des auteurs de violences au sein du couple (initié en 2017)

Réaliser et diffuser un document d'information et de sensibilisation à destination des auteurs de violences au sein du couple « repérés » et/ou condamnés (2019)

Développer les stages de responsabilisation sur l'ensemble du territoire (2017-2019)

- Chiffres de référence -

En moyenne, **225 000** femmes âgées de 18 à 75 ans sont victimes de violences physiques, sexuelles de la part du conjoint.

Parmi elles, **19%** déclarent avoir déposé une plainte en gendarmerie ou en commissariat ;

En moyenne, **84 000** femmes âgées de 18 à 75 ans sont victimes de viol ou de tentative de viol.

Dans **45%** des cas, l'auteur est le conjoint ou l'ex-conjoint.

**Une perspective - dans
l'intérêt des victimes -
Inhérente à la lutte contre les
violences conjugales ?**

Monsieur Daniel Barnier

**Préfet délégué pour l'égalité des
chances auprès du préfet de la
région Hauts-de-France**

La prise
en charge ^{des}
Auteurs
^{de}
Violences
conjugales

Une perspective
au service
de la **prévention**

JOURNÉE d'ÉTUDE et d'ÉCHANGES

Jeu*di* 25 octobre 2018 • 9h/17h • ENPJJ • ROUBAIX

Organisée par l'association



VOIX DE NANAS

